

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17/11/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI.

Etaient absents : Alain ANGELI ; Maguy ROCCHI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Gilbert LENZOTTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; François SANTONI.

Etaient représentés : Alain ANGELI était représenté par Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Dominique VILLARD ANGELI était représentée par André ROCCHI ; Maguy ROCCHI était représentée par Stéphanie IACOMETTI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	13
Votants :	16
Absents :	07
dont représentés :	3

DEL241117-17

Sur proposition de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire de Prunelli-di-Fiumorbu, et après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion suivante :

« La violence, sous toutes ses formes, qui semble ressurgir avec l'intention d'instaurer une atmosphère socio-économique néfaste sur le ban communal de Prunelli-di-Fiumorbu, et les territoires limitrophes, nous impose de rappeler que malgré nos diversités, notre unité reste inaliénable et infaillible.

De trop nombreux drames routiers ont considérablement impactés la population du Fium'Orbu, ceux survenus lors de l'été 2017 ont touché plusieurs familles de notre commune ainsi qu'un membre de notre Conseil Municipal. La jeunesse et les forces vives de notre territoire ayant déjà payé un trop lourd tribut lors de ces accidents, l'approche des fêtes de la Nativité ne peut être que source d'inquiétude car le risque d'accidentologie est élevé.

De plus, l'émergence d'actes de destructions volontaires, essentiellement commis contre des entreprises est venue accroître un sentiment d'insécurité auprès de nos administrés. Il est intolérable que des agissements criminels entravent l'essor économique de la microrégion et qu'ils soient parallèlement synonymes de destruction massive d'emplois. Il est tout autant inacceptable que des actes délictueux puissent impunément porter atteinte à la liberté de travailler et de vivre en paix. Les liens sociaux et les perspectives de réussites professionnelles ne doivent plus être soumises à la peur.

Ces attentats touchent autant les chefs d'entreprises que leurs salariés, impactant donc des familles entières. Certains de ces actes sont aussi perpétrés contre des élus puisque l'un de ces actes a visé un membre de cette assemblée. Ainsi, s'attaquer de la sorte à celles et ceux qui exercent un mandat est une mise en péril évidente des principes fondamentaux qui régissent notre société. Nous rejetons avec

Attestation de réception en préfecture
02B-212002513-20171124-DEL241117-17-
Date de téltransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

force, tant la violence matérielle que les injures portées à l'intégrité de nos collègues, fussent-ils en opposition avec nos choix stratégiques pour le développement de notre commune.

Quelles que soient ses formes, ce retour de la violence sur notre territoire, autant que chez nos amis et voisins, ne peut et ne doit pas être toléré. Plonger nos territoires dans une situation de tension insidieuse, sournoise et néfaste est une atteinte aux droits fondamentaux sur lesquels reposent le respect de notre diversité sociale et politique.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal de Prunelli-di-Fiumorbu décide :

De rappeler son soutien à toutes les victimes d'accidents de la route et leurs proches,

D'inciter les organismes en charge de la prévention routière à renforcer les campagnes de sensibilisation sur l'ensemble de la Plaine Orientale en privilégiant des actions envers le jeune public,

De soutenir toutes les victimes de cambriolages, d'attentats et/ou d'actes de destructions volontaires,

D'appeler les chefs d'entreprises à ne pas céder aux menaces et à continuer d'œuvrer activement à l'essor de notre territoire,

De rejeter sans équivoque les propos diffamants relatifs à des actes d'intimidation qui viseraient à impliquer à tort des membres du Conseil Municipal siégeant dans certains rangs de cette assemblée,

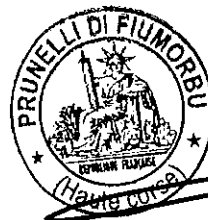
De demander à L'Etat, conformément à ses devoirs régaliens, de renforcer humainement et matériellement les moyens déployés pour assurer la sécurité de nos concitoyens sur toutes ces formes et sur l'ensemble du territoire insulaire,

D'inviter tous les élus, victimes de menaces ou ayant connaissance d'actes délictueux, à s'adresser sans délai aux autorités compétentes,

D'affirmer que le Conseil Municipal mettra toute son énergie en œuvre pour rétablir un climat de sécurité non seulement à l'intérieur de la commune mais aussi avec les communes du territoire de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu. »

D'affirmer solennellement la solidarité de tous les élus du Conseil Municipal de Prunelli-di-Fiumorbu pour rejeter toutes formes de violence sur son territoire et plus largement, dans toute la Corse.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20171124-DEL241117-17-
DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017